

Les migrants européens dans la cité

Conférence citoyenne

Résumé des propositions des membres mars 2015- mars 2016

Le présent document constitue la synthèse de l'avis des personnes sollicitées par la Ville de Rezé pour participer à la « Conférence sur les migrants européens dans la cité » mise en place le 25 mars 2015.

Une conférence citoyenne est un dispositif ponctuel de démocratie participative qui consiste à confier à un groupe d'habitants le soin de donner un avis collectif sur un enjeu d'intérêt général. L'avis ainsi produit a vocation à éclairer la décision publique par la formulation de préconisations citoyennes.

La démarche

Le souhait de lancer cette conférence a été déclenché par une situation inacceptable : le développement sur la commune de la misère en bidonvilles, suite à l'arrivée de populations venues notamment de Roumanie. La lettre de mission du maire nous a confié trois objectifs :

- réaliser un état des lieux pour mieux connaître et mieux comprendre les situations (histoire, culture, acteurs,...),
- travailler à la création d'un lien serein notamment entre les riverains et les populations en occupation illicite,
- proposer des solutions pour remédier aux situations d'habitat indigne et favoriser l'insertion de ces populations.

Nos fondamentaux

Nous souhaitons rappeler que, du fait de leur citoyenneté européenne, la France a l'obligation légale d'accueillir les migrants européens sur son territoire.

Humainement, ces conditions d'accueil ne sont pas acceptables et ne peuvent dans ce cadre perdurer.

Nous rappelons également la nécessité de ne pas faire d'amalgames entre gens du voyage et Roms. Si les premiers sont des citoyens français ayant choisi un mode de vie itinérant, les seconds sont le plus souvent des ressortissants roumains ou bulgares et sont contraints à la mobilité par la précarité de leur situation.

Plusieurs principes ont par ailleurs guidé nos travaux :

- le **caractère collectif de la responsabilité de l'accueil** des familles : institutionnelle, associative mais aussi individuelle,
- la nécessité de viser à terme **l'autonomie des familles** dans le cadre d'un accompagnement devant être temporaire,
- la nécessité d'une **réciprocité des engagements** entre « accueillants » et accueillis »,
- **la lutte contre les préjugés** et la prise en compte de la singularité des situations,
- **l'inscription de l'action dans le temps.**

Méthodologie de travail

Mars-septembre 2015 : recueil d'informations préalables sur le sujet et audition des principales parties prenantes (habitants des terrains et riverains).

Octobre 2015 – février 2016 : auditions d'acteurs intervenant sur des thématiques identifiées lors de la première phase (santé, emploi, éducation,...),

Février-mars 2016 : élaboration des préconisations et écriture du rapport.

Près d'une trentaine de personnes ont été auditionnées au sein de la conférence. Deux visites sur sites, aux Sablières et rue de la Basse-Ile ont par ailleurs permis d'aller à la rencontre des habitants des terrains.

Nos propositions

Trois enjeux principaux ont été identifiés dans le cadre des réflexions menées : l'amélioration du vivre ensemble, l'accès aux droits fondamentaux et l'accompagnement des familles vers l'autonomie.

Des préconisations transversales

Pour répondre à ces enjeux, nous avons identifié trois axes prioritaires :

La mobilisation de l'ensemble des acteurs

Nous proposons dans ce cadre :

- la constitution d'un groupe de pilotage à l'échelle locale réunissant l'ensemble des acteurs institutionnels,
- la définition d'une politique d'accueil et de répartition des familles à l'échelle métropolitaine,
- la constitution d'un collectif composé d'associations et d'habitants bénévoles. Ce collectif pourrait conduire des actions de sensibilisation, faire le lien entre habitants des terrains, riverains et institutions et assurer une présence quotidienne auprès des familles. Ses modalités d'organisation devront être définies : statut, fonctionnement, formation des membres, éthique des participants,...
- le recours à un personnel spécialisé ayant une bonne connaissance du public concerné (langue, culture,..) pour assurer un rôle de facilitateur auprès des familles habitant les terrains, le collectif constitué et la Ville.

La formalisation d'engagements réciproques

Nous proposons l'élaboration d'une charte d'engagements partagés entre la Ville, les familles vivant sur les terrains et le collectif de bénévoles. Ce document, signé par l'ensemble des parties, constituera une référence permettant de rappeler régulièrement les engagements pris.

L'amélioration des conditions de vie des familles

Nous proposons l'aménagement de terrains d'accueil stabilisés avec l'accès à l'eau, à l'électricité, à des sanitaires et la mise en place de bennes à déchets accessibles vidées régulièrement ainsi –dans la mesure du possible– qu'un système d'évacuation des eaux usées.

Compte tenu des contraintes foncières, financières et de la nécessité de rendre lisible cette action auprès des riverains et habitants, cette mise à disposition devra être conditionnée (limiter aux familles déjà présentes sur le territoire, limitation dans le temps de l'accueil, signature de la charte,...)

Permettre le vivre ensemble

Améliorer le dialogue

Nous proposons la mise en place d'un rituel d'accueil des familles en mairie par le maire et ses adjoints. Cette réception « officielle » organisée 2 à 3 fois par an serait l'occasion de faire le point sur les engagements pris par les parties.

Afin de faciliter les relations quotidiennes et prévenir les conflits, nous proposons la mise en place d'un comité de médiation composé des habitants des terrains, des riverains et des acteurs institutionnels et associatifs intervenant sur les terrains.

Réuni environ 1 fois par mois, ce comité aurait pour objet de discuter régulièrement de l'organisation du terrain, de la vie quotidienne, des points à améliorer et des difficultés rencontrées.

Développer des temps de partage

Les initiatives de rencontres déjà menées (participation des femmes aux fêtes de quartier, organisation d'un repas convivial sur le terrain des Sablières,...) pour faire connaître les habitants et leurs lieux de vie ainsi que le développement d'ateliers de partage autour de pratiques et savoirs faire (cuisine, bricolage, mécanique,...) entre habitants des terrains et riverains sont deux exemples d'actions qui pourraient être développées.

Au regard de leurs missions d'animation à destination de l'ensemble des habitants d'un quartier, les centres socioculturels peuvent être des acteurs clés et pérennes dans la mise en œuvre de ces actions.

Améliorer le traitement des déchets

Nous proposons l'organisation d'un ramassage systématique des déchets sur l'ensemble des terrains occupés : mise à disposition de bennes à bonne hauteur pour faciliter le remplissage à la main et ramassage régulier.

Des actions pédagogiques de sensibilisation auprès des familles sur l'hygiène et le traitement des déchets pourraient également être menées.

Nous proposons également l'interdiction du brûlage des câbles électriques et des matériaux, lié à l'activité de récupération des métaux, ou son organisation dans des espaces dédiés de manière à éviter les nuisances aux riverains.

Travailler sur les préjugés et les représentations

Nous proposons l'organisation, dans le cadre de la restitution des travaux de la conférence, de temps d'échanges grand public sur le sujet des représentations. Les membres de la conférence pourraient dans ce cadre faire part de leur cheminement : découvertes sur le sujet, interrogations, surprises,...etc.

Permettre l'accès aux droits fondamentaux

L'amélioration des conditions de vie par la mise en place de terrains viabilisés avec l'accès à l'eau et l'électricité constitue un préalable nécessaire pour le respect de ces droits. La stabilisation du lieu de

vie a également des impacts sur la qualité de la scolarisation et la santé des habitants.

Renforcer la scolarisation

Nous proposons le renforcement des dispositifs d'accompagnement des élèves allophones¹ ainsi que le développement des actions de soutien scolaire dans et en dehors de l'école dans le cadre par exemple du Programme de réussite éducative mis en place par la Ville. La mobilisation de bénévoles, dans le cadre du collectif constitué, pourrait venir renforcer cet accompagnement sur les terrains.

Nous proposons d'améliorer le lien entre les familles et l'école par la formation des parents. Le dispositif mis en place par l'Education nationale, « Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants », permettant aux parents de découvrir l'école et de bénéficier de cours de français doit dans ce cadre être renforcé. Les membres du collectif bénévole pourraient également aller à la rencontre des familles pour travailler avec elles sur l'importance d'une scolarisation assidue des enfants.

L'appel à de l'interprétariat dans le cadre des inscriptions pourrait enfin être développé quand cela s'avère nécessaire.

Poursuivre et développer les actions autour de la santé

Nous proposons le renforcement des actions de médiation sanitaire et leur généralisation à l'ensemble des terrains (ce qui n'est pas le cas actuellement).

Favoriser l'accès à l'autonomie

L'amélioration des conditions de vie des familles par la mise en place de terrains aménagés temporaires participe à ce cheminement vers le droit commun.

Améliorer l'accès à l'emploi

Plusieurs exemples d'actions pouvant être menées :

- La poursuite et le renforcement des dispositifs d'accompagnement vers l'emploi existants (Programmes spécifiques de la Maison de l'Emploi, Mission locale, chantiers d'insertion,...),
- L'élargissement du travail engagé sur la filière maraîchage pour un rapprochement de l'offre et de la demande d'emploi à d'autres filières (services à la personne, propreté,...),

- Le développement du recrutement de personnes issues des terrains par les services municipaux. Les expériences menées (dans le cadre de l'animation périscolaire), au-delà du revenu qu'elles procurent aux individus, permettent d'illustrer des perspectives notamment vis-à-vis des plus jeunes,
- L'étude de la faisabilité d'intégrer des obligations d'embauche de publics spécifiques dans les appels d'offre de marchés publics (dans le cadre par exemple des chantiers à venir sur la ZAC Pirmil-les Isles).

Développer l'apprentissage du français

Nous proposons :

- Le développement de **l'offre d'apprentissage du français pour débutants** dans le cadre des dispositifs d'accompagnement vers l'emploi (l'offre pour débutants étant aujourd'hui insuffisante).
- Le développement d'ateliers de pratique du français sur les terrains organisés avec l'appui des centres socioculturels et du tiers ressource-médiateur en particulier sur la formation des intervenants bénévoles,
- La mise en place de cours d'alphabétisation à l'attention de toutes les personnes concernées sur la commune pour favoriser la rencontre interculturelle et éviter la stigmatisation d'une population.

Conclusion

Des paris

Nous, membres de la Conférence, sommes conscients du budget qu'implique une telle politique. Cependant, nous savons qu'il est moins coûteux d'agir que d'expulser ou de ne rien faire. Par l'exemple de sa politique publique, la municipalité de Rezé, a l'opportunité d'être l'élément moteur d'une dynamique métropolitaine.

Des souhaits

Le moratoire sur les expulsions a été une très bonne initiative qui a contribué à la stabilisation de la situation en général (relations avec les riverains, scolarisation des enfants, accès à l'emploi...) et a permis à la conférence de prendre le temps nécessaire pour travailler. La situation actuelle ne peut cependant pas perdurer plus longtemps. Nous rappelons qu'il devient **urgent d'agir** pour améliorer significativement les conditions de vie des familles et de l'ensemble des citoyens rezéens.

¹ Est considéré comme élève *allophone* tout élève arrivé sur le territoire, dont le français n'est pas la langue maternelle.

*Cette synthèse est issue du rapport de la
Conférence citoyenne
« Les migrants européens dans la cité » :*



*Ville de Rezé - 21 avril 2016
Service Dialogue Citoyen*